

Pour une conception militante, socialement et politiquement engagée de l'orientation

Parce que, pour une grande part encore, les facteurs sociaux, économiques et culturels sur déterminent largement l'investissement et la réussite scolaire des jeunes,

Parce que, malgré les tentatives d'évolution, l'Ecole n'a pas su, de manière forte et évidente, contrebalancer ces déterminismes en rééquilibrant les chances en faveur des plus défavorisés et des plus démunis,

Parce que l'orientation est au cœur d'enjeux sociaux, économiques et politiques tels que la promotion sociale, l'accès aux diverses formes de cultures, la reconnaissance sociale et citoyenne, l'accès aux statuts valorisés et aux postes de responsabilité...

Parce que l'orientation a, de manière évidente, partie liée avec les dimensions essentielles du système scolaire, son organisation, sa structuration, l'évaluation, le cheminement des élèves, l'offre de formation...

Parce que, le refus, l'indifférence ou l'ignorance de toutes ces dimensions risque de nous confiner dans une sphère de l'opérationnel, basée sur l'utilisation d'outils, de méthodes, d'interventions stéréotypées et largement instrumentalisées, nous faisant perdre le sens intime et premier de notre action ainsi que ses finalités,

Parce que l'éducation à l'orientation, au lieu d'être un levier pour l'émancipation et la lutte contre les déterminismes sociaux et culturels, peut constituer le plus formidable outil de renforcement de ces déterminismes, de gestion conditionnée des flux, de persuasion des plus démunis, si le sens et l'éthique qui devraient guider notre action ne sont pas réfléchis et construits en commun, comme environnement pensé, affirmé et revendiqué,

Parce que les tentatives actuelles, globalement concertées, de régression dans la politique éducative, elle-même englobée dans une régression sociale, n'ont jamais été aussi fortes : orientation plus précoce, alternance en collège, démantèlement du collège dit « unique », processus d'orientation simplifié à l'extrême dans le cadre étroit de la découverte des métiers, contrat jeune entreprise, tentative de suppression du réseau des CIO de l'Education Nationale, dévalorisation de l'école, de ses résultats et de ses personnels, coup d'arrêt à la mixité sociale...

Parce qu'un certain nombre de thèmes ou concepts (formation tout au long de la vie, gestion de la complexité, mondialisation...) sont présentés comme vitrine d'un futur inéluctable, comme kit passe partout des discours de la bienséance, dont la seule invocation suffit à obtenir un consensus ou un accord tacite et complaisant, alors que rien finalement n'est vraiment pensé ni réellement dit ; non pas que ces thèmes ne soient pas effectivement des enjeux essentiels pour l'avenir, mais pour les aborder il convient que l'on s'interroge a priori et que l'on sache collectivement quel sens on leur donne, sinon ils autorisent tout et son contraire et peuvent aboutir à de la pure manipulation...

Parce que les nombreuses analyses dans les champs de la psychologie, de la sociologie ou des sciences de l'éducation, ne sont plus prises en compte ou sont systématiquement déniées au

profit d'une politique dite « pragmatique » derrière laquelle se cache en fait la volonté de régression pure et dure décrite ci-dessus,

Pour toutes ces raisons, et suite aux événements traumatisants de ces derniers mois, je crois urgent que nous reprenions en main notre destin, dans le champ d'intervention qui est le nôtre et qui est profondément inscrit dans les enjeux de société évoqués plus haut.

Contrairement aux discours de l'inéluctable, nous pouvons et devons intervenir, participer à ces enjeux et créer les conditions d'un véritable débat sur l'Ecole, lui-même inséparable des questions de fond qui se posent à la société !

Pour cela, il me semble nécessaire que nous ne restions pas confinés à des problématiques uniquement internes aux services d'orientation, à quelque niveau que ce soit ; bien sûr qu'il faut réfléchir au statut des CIO, qu'il convient de travailler sur nos missions et priorités, qu'il faut mettre en valeur et développer la dimension psychologique dans nos activités ! Mais ces différents chantiers récurrents et toujours inaboutis (pas de notre seule fait d'ailleurs) ne peuvent être traités à part des enjeux évoqués plus haut ; je crois même qu'il faut tout d'abord débattre de ces enjeux et du rôle global de l'orientation dans les évolutions sociales, rôle, bien entendu, que nous voudrions lui faire jouer.

Et cela n'est possible qu'en travaillant avec tous les autres partenaires avec lesquels nous nous sentons en phase quant aux valeurs et principes !

Je vois concrètement 3 objets de travail à propos desquels nous pourrions expérimenter la démarche que je vous propose :

- Un travail collectif sur une « charte déontologique » propre aux services d'orientation. J'en avais proposé une ébauche aux C.O-P de mon département voici plus d'un an ; il s'agissait d'ailleurs, sentant un mauvais vent souffler sur les services, de se doter de moyens d'autonomie et de décision quant à nos activités. Le projet de l'époque, ci-joint, n'est qu'une esquisse qu'il conviendrait de faire aboutir ensemble.
- Il est question d'un grand débat sur l'éducation et en particulier sur la loi d'orientation de 1989 ; cette loi a été fondamentale pour nous dans la mesure où elle a inscrit le processus de l'orientation dans l'activité même de l'école, comme un droit ; elle est ainsi au fondement des textes sur l'Education à l'Orientation. Il faut à tous prix qu'on prenne part à ce débat, s'il a vraiment lieu (cf. les faux semblants des pseudo débats autour de la décentralisation !!). Sinon nous devons faire en sorte qu'il ait vraiment lieu ! Vous savez les intentions qui ont cours actuellement : retour sur le principe de l'élève au centre du système, volonté de régression dans la mixité sociale..., nous devons pouvoir être en mesure de porter nos valeurs dans le futur projet de loi et nous opposer aux tentatives de régression.
- Il m'apparaît également urgent que nous puissions nous approprier et diffuser les idées, thèmes, travaux de recherche qui concernent l'Ecole et sont développés par des sociologues, psychologues, philosophes, systématiquement passés sous silence, au seul motif, sans doute, que leurs projections, leurs propositions mettent à mal le système tel qu'il existe et les confort de situation, ou sont jugés trop « subversifs » pour pouvoir être entendus ! Beaucoup de ces travaux démontrent la pertinence de nos valeurs et indiquent les directions qu'il faudrait prendre !

Pour travailler ensemble sur ces dimensions, il faudrait qu'on puisse créer et organiser un lieu d'échange et de débat ; une association ?? Je ne sais quelle forme serait la plus adaptée...

Il est urgent, en tous cas, que nous le fassions ; des tentatives de récupération du mouvement des semaines passées sont en cours ; des associations, groupes, dont on ne sait finalement rien des valeurs, idées et principes qui les animent réellement, se targuent déjà de porter la bonne parole et de négocier au nom de la profession !!

Le projet que je vous propose est éminemment et volontairement politique ! Moi-même je suis profondément de gauche, et cela fait sens pour moi ! Je sais, hélas, que le mot « politique » rebute parfois, effraie ou est de plus en plus suspect ! Pour moi il s'agit tout simplement de pouvoir débattre du sens que nous voulons donner à l'avenir de la société et ce en fonction de certaines valeurs actuellement bafouées !

Alors, à bientôt j'espère!

Bruno Bartier, IEN IO
bruno.bartier@wanadoo.fr

PS : je sais que ma fonction va en agacer plus d'un, compte tenu de l'amertume (c'est un euphémisme) vis-à-vis de la « hiérarchie » et de son silence (au bas mot) lors du mouvement contre la décentralisation ; outre le fait que je me suis prononcé très tôt et clairement pour une solidarité forte avec le mouvement, je ne pense pas que le véritable clivage réside dans les statuts et positions de chacun ! Ce sont les idées et les valeurs qui font sens !

Charte déontologique des Conseillers d'Orientation psychologues

Avant projet qui sera soumis aux COP et DCIO de l'Allier

Préambule :

La déontologie constitue pour une profession le cadre qu'elle se donne pour un exercice éthique de ses missions. Les lois et règlements qui organisent une profession laissent une place plus ou moins large aux interprétations. Le besoin ressenti pour une profession de se doter d'un cadre déontologique intervient au moment où les interprétations et les risques d'instrumentalisation sont particulièrement aigus et menacent de porter atteinte à la manière dont les professionnels en questions conçoivent l'exercice de leurs missions.

C'est le cas actuellement pour les Conseillers d'Orientation – Psychologues ; l'orientation devient un enjeu majeur dans les débats autour de l'Ecole, de l'insertion et de la formation professionnelle ; des institutions, porteuses de conceptions spécifiques de l'orientation, peuvent être tentées de faire jouer aux services d'orientation des rôles qui ne correspondent pas à leurs missions ni aux politiques nationales, académiques et départementales.

Les éléments qui suivent ont pour objet de servir de repères aux professionnels des services d'orientation de l'Education Nationale ainsi qu'à leurs partenaires.

Article 1 - La fonction essentielle du C.O-P est d'aider les personnes à élaborer un projet de formation et d'insertion dans le cadre des missions de service public fixées par le ministère de tutelle : l'Education Nationale.

Le C.O-P exerce cette fonction avec le souci permanent de l'émancipation et de la promotion sociale de la personne, de sorte à lui permettre de développer toutes ses compétences.

Article 2 – L'acte professionnel premier et essentiel du C.O-P est l'entretien individuel.

Le C.O-P est avant tout le conseiller du consultant (l'élève et/ou sa famille, l'adulte...) C'est au cours de l'entretien individuel que s'élabore la synthèse des éléments qui permettront la formulation du conseil. C'est au consultant, en dernière analyse, que revient la décision et le choix.

Article 3 - Le développement des situations de « conseiller technique » des équipes éducatives doit se faire dans un partenariat étroit entre le CIO, le C.O-P et les établissements ainsi que les autres partenaires.

L'orientation est devenue une dimension partagée entre les acteurs de l'orientation à l'interne des établissements et avec les partenaires extérieurs. L'essor de l'Education à l'Orientation (cf. circulaires de 96) a conduit le C.O-P à développer des modalités d'intervention, en partenariat avec d'autres acteurs, sous la forme d'actions collectives : séances d'Education à l'Orientation, forums et carrefours des métiers ou des formations... Il convient que ces actions soient organisées en concertation étroite avec les services d'orientation et les C.O-P et fassent partie du projet de l'établissement et du projet du CIO ; ainsi, un C.O-P ou un directeur de CIO peut décider de ne pas participer à une action qui ne correspondrait pas aux missions des services, qui serait contraire aux principes de déontologie énoncés dans cette charte ou à la conception de laquelle, les services d'orientation n'auraient pas été associés.

Article 4 - Dans le cadre des bilans individuels et actions de positionnement individuel qu'il est amené à réaliser, le C.O-P reste le seul décideur (ou en équipe avec le CIO) du choix des outils et méthodes à caractère psychotechnique qui seront utilisés. Les éléments de restitution au consultant sont soumis à confidentialité et ne peuvent être diffusés à d'autres personnes qu'avec l'accord écrit et signé du consultant (hormis le cas spécifique des bilans fournis pour les commissions de l'éducation spécialisée).

Les avis ou compte rendus d'entretiens dans le cadre d'actions de positionnement (Parcours Individualisés de Formation – Récurrents – CIPPA – élèves sans solution...) peuvent être également soumis à confidentialité si le C.O-P le juge nécessaire.

Article 5 - Les Conseillers d'Orientation – Psychologues n'ont pas vocation à promouvoir une filière de formation, une voie de formation, un secteur professionnel ou un établissement.

La position d'objectivité est en effet fondamentale pour la crédibilité et la confiance dont doivent bénéficier les C.O-P vis à vis des consultants ; elle doit être préservée.

Les C.O-P et les CIO doivent prendre une part active dans la promotion des principes qui fondent le service public de l'éducation : Egalité des chances, laïcité, aide spécifique aux personnes les plus en difficulté (en situation de handicap, en grande difficulté scolaire, jeunes sans solution, décrocheurs...)

Leur participation aux campagnes nationales ou locales de promotion d'une filière, d'un secteur professionnel, d'une voie de formation se fait avec l'accord des autorités administratives et fonctionnelles compétentes (Rectorales et/ou départementales) et dans la prise en compte du contexte particulier où ils agissent. Là encore, les C.O-P et CIO peuvent refuser leur participation si la promotion en question n'a pas reçu l'aval des autorités compétentes, si elle n'entre pas dans leurs missions ou si elle est en contradiction avec l'un des articles de cette charte.